

3ème Tournoi interne à cadence lente de Valence Échecs (2025-2026)

Règlement

Article 1: Le tournoi

Valence Échecs organise un Tournoi interne en cadence lente pour la saison 2025-2026 du 22/11/2025 au 11/4/2026.

Article 2: La cadence

Chaque joueur disposera de 60 minutes + 30 secondes par coup pour disputer la partie.

Article 3: Les règles

- Les règles du jeu sont celles actuelles de la FIDE. Les parties ne comptent pour aucun classement officiel
- Les participants à ce tournoi ne peuvent être que des joueurs licenciés A ou B de Valence Échecs. La date limite d'inscription est le 15 novembre 2025
- Les appariements se font au Système Suisse intégral en 6 rondes. Le logiciel PAPI est utilisé
- Chaque joueur sera classé par addition des points marqués au cours des 7 rondes du tournoi (victoire = 1 point, nulle = ½ point, défaite = 0 point). Le forfait pour une ronde compte aussi pour 0 point
- Les ex aequos seront départagés par le système Buchholz puis si besoin par le système Performance

Article 4: Les jours et les horaires des rondes

- Les rondes débuteront à 14h30 les samedis suivants:
 - Ronde 1: 22 novembre
 - Ronde 2: 13 décembre
 - Ronde 3: 24 janvier
 - Ronde 4: 14 février
 - Ronde 5: 7 mars
 - Ronde 6: 11 avril
- Si un joueur prévoit d'être absent au jour et à l'heure de la ronde, il doit prendre contact au plus tôt avec son adversaire pour convenir d'un autre moment pour jouer, sachant que la salle au fond du club est ouverte du mardi au vendredi de 17h30 à 19h, hors vacances scolaires
- La transmission des résultats d'une partie pour des participants jouant à un autre moment que la date de la ronde concernée devra se faire avant le dernier jour du mois dernier délai. Si les résultats arrivent après la fin du mois, les deux joueurs seront considérés comme forfaits à cette ronde
- En cas de litige à propos d'une ronde qui n'a pas pu être jouée entre deux participants, les deux joueurs seront considérés comme forfaits à cette ronde
- Tout joueur qui arrive avec plus de 30 minutes de retard après l'horaire de début fixé perdra la partie

Article 5: Arbitrage

Ce tournoi amical n'étant pas homologué la présence d'un arbitre n'est pas nécessaire. Toutefois en cas de désaccord si un arbitre est présent alors il interviendra sur place. En l'absence d'un arbitre alors un joueur expérimenté licencié A pourra statuer.

Article 6: Les droits d'inscription

Ce tournoi, réservé aux joueurs du club licenciés, est gratuit.

Article 7: Les prix

Le vainqueur du tournoi sera déclaré Champion de Valence Échecs 2025-2026 en cadence lente.

Article 8: Organisateur

L'organisateur du tournoi pour Valence Échecs est Philippe Pignet.

Article 9: Respect du règlement et partage des adresses email

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Afin que les joueurs puissent convenir d'un rdv en cas d'indisponibilité, les adresses email seront communiquées à l'ensemble des participants.

L'organisateur

Philippe PIGNET